YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/05/2000
DELIBERATION N°2000/05/749

OBJET : Dénomination de la voie desservant le Centre Commercial de la résidence des Jardins de Concy : rue « Gustave Caillebotte ».

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT qu'afin d'améliorer la lisibilité des commerces situés sur l'une des voies de desserte de la résidence des Jardins de Concy (en contrebas de la rue de Concy), les commerçants ont souhaité que cette voie bénéficie d'une dénomination,

CONSIDERANT qu'en accord avec le représentant des copropriétaires de la résidence des Jardins de Concy, le nom de Caillebotte a été évoqué compte tenu de la proximité immédiate de la propriété du même nom,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de dénommer la voie desservant les commerces du Centre Commercial de la résidence des Jardins de Concy comme suit :

Rue « Gustave Caillebotte ».

REÇU LE
-7 JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7 juin 2000 et de la publication le 6 juin 2000
Le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CEDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE